



## Séance du 4 juillet 2024

Jeudi 4 juillet 2024, 21 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 11	<b><u>Étaient présent/e/s</u></b> : Madame Christiane BONTÉ, Madame Christine TERRISSE, Monsieur Thomas GUITTOT, Madame Colette ROMIER, Madame Séverine BARAT, Monsieur Clément MARCHANT, Madame Catherine TÉQUI
<b><u>Présents</u></b> : 7	
<b><u>Votants</u></b> : 9	<b><u>Étai/en/t représenté/e/s</u></b> : Monsieur Damien CHAMBOURNIER par Madame Christiane BONTÉ, Madame Magali CHARRIERE par Madame Christine TERRISSE
	<b><u>Étai/en/t excusé/e/s</u></b> :
	<b><u>Étai/en/t absent/e/s</u></b> : Monsieur Lionel FERNANDES, Monsieur Julien MIROUZE
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Madame Catherine TÉQUI

---

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 ;
- Acquisition amiable de parcelles de terrain ;
- Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents.

### Acquisition amiable de parcelles de terrain - DEL\_2024\_025

Madame la maire expose au conseil que les parcelles de terrain ci dessous sont à vendre :

COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE				
Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface
A	0134	RIBAUTE	L	14a 20ca
A	0136	RIBAUTE	L	15a 20ca
A	0253	RIBAUTE	BT	10a 00ca
A	0280	RIBAUTE	L	10a 10ca
A	0282	RIBAUTE	BT	13a 40ca
A	0285	RIBAUTE	L	14a 90ca
A	0288	RIBAUTE	P	5a 30ca
A	0292	RIBAUTE	S	1a 60ca
A	0293	RIBAUTE	L	3a 00ca
A	0294	RIBAUTE	S	30ca
A	0310	LIOS ET PALOUMASSE	P	14a 70ca
A	0376	LIOS ET PALOUMASSE	P	6a 95ca
A	0382	LIOS ET PALOUMASSE	L	10a 10ca
A	0537	LA FRETE	P	8a 75ca
A	0541	LA FRETE	L	2a 70ca
A	0542	LA FRETE	P	15a 20ca

A	0547	LA FRETE	L	11a 50ca
A	0548	LA FRETE	P	8a 80ca
A	0551	LA FRETE	P	10a 30ca
A	0552	LA FRETE	P	14a 80ca
A	0563	LA FRETE	L	9a 75ca
A	0564	LA FRETE	L	7a 30ca
A	0576	LA FRETE	P	4a 70ca
A	2139	LA FRETE	L	43ca
				<b>Total 2ha 13a 98ca</b>

Ces terrains sont situés dans la forêt communale de Ribaute. Dans le but de conserver la maîtrise foncière sur la forêt communale et de préserver la ressource bois en en assurant la gestion par une entité publique, Madame la Maire propose l'acquisition de ces parcelles. Par ailleurs, cette acquisition aura pour effet de remédier partiellement au morcellement rural, la commune ayant déjà la maîtrise foncière sur de grandes parcelles attenantes.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'article L.1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 100,00€.

Votes pour **9**  
 Votes contre **0**  
 Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons  
 Date de réception de l'AR : 05/07/2024  
 009-210902995--DEL\_2024\_025-DE

### Questions diverses

- **Mobilités non carbonées** : Madame la Maire rend compte de la réunion tenue ce jour avec M. Lionel DUGALLAIS, chef du District du Couserans, à laquelle participaient en outre Mesdames Colette ROMIER & Catherine TÉQUI, membres de la commission municipale « Mobilités ». Cette rencontre intervenait suite au courrier adressé à Madame la Présidente du Conseil départemental de l'Ariège (cf. PV de la séance du 23/05/2024). Monsieur DUGALLAIS a exposé qu'à ce jour, la position de la Présidence, et, par extension, de la Direction des routes départementales, n'est pas favorable à la mise en place d'usages réservés. Certains membres du conseil s'interrogent sur l'état d'avancement du schéma directeur cyclable porté par la CCCP.
- **Village de vacances** : Madame la Maire expose à l'assemblée qu'une visioconférence a eu lieu avec les responsables de la CMCAS (activités sociales de l'énergie) concernant l'exploitation du village de vacances des 4 chemins et les perspectives d'évolution dans la gestion de ce lieu. D'autres échanges devraient avoir lieu prochainement avec ces partenaires.
- **Demandes d'aliénation de chemins ruraux** : Madame la Maire fait part au conseil de demandes formulées par des particuliers qui souhaiteraient acquérir des portions de chemins ruraux. Le conseil rend un avis favorable de principe sur ces cessions dans la mesure où ces chemins ne sont pas à l'usage du public et relèvent du domaine privé de la

commune. Chaque demande fera l'objet d'une étude spécifique et d'un bornage par un expert géomètre. Le conseil municipal sera alors amené à délibérer pour chaque cession.

- École de Seix : Monsieur MARCHANT rend compte à l'assemblée d'échanges survenus à l'occasion d'une réunion avec les parents d'élèves scolarisés à l'école maternelle de Seix. La directrice de l'établissement s'inquiète de la capacité d'accueil. Il est rappelé que sur le territoire, 3 écoles maternelles sont susceptibles d'accueillir les enfants domiciliés dans la commune : Oust, Seix & Soulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte rendu approuvé lors de la séance du 29 août 2024.

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 30 août 2024.

La présidente de séance  
Madame Christiane BONTÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. BONTÉ', written in a cursive style.

La secrétaire de séance  
Madame Catherine TEQUI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. TEQUI', written in a cursive style.